

# SENATE . . . . No. 180

---

---

To accompany the petition of Eugene H. Giroux that provision be made for compensating certain employees of the Unemployment Compensation Commission for services performed or expenses incurred during the year nineteen hundred and thirty-eight. Joint Ways and Means.

---

---

## The Commonwealth of Massachusetts

---

In the Year One Thousand Nine Hundred and Thirty-Nine.

---

RESOLVE AUTHORIZING THE PAYMENT OF CERTAIN COMPENSATION TO CERTAIN EMPLOYEES OF THE UNEMPLOYMENT COMPENSATION COMMISSION.

1 *Resolved*, That, subject to appropriation, there be  
2 allowed and paid out of the treasury of the common-  
3 wealth a sum, not exceeding                      dollars, for  
4 the purpose of compensating certain employees of the  
5 unemployment compensation commission who per-  
6 formed services or incurred expenses as such employees  
7 during the year nineteen hundred and thirty-eight,  
8 but received therefor no salary or compensation or  
9 only partial salary or compensation because of the  
10 insufficiency of funds appropriated for said commis-  
11 sion. The salary or compensation as aforesaid shall  
12 be paid to such employees and in such amounts as  
13 may be determined by the chairman of said commis-  
14 sion, with the approval of the governor and council.

---

Le premier point à considérer est la question de la responsabilité. Elle est partagée entre le médecin et le malade. Le médecin a le devoir de donner des conseils et de surveiller l'évolution de la maladie. Le malade a le devoir de suivre ces conseils et de se soigner. Si le malade ne suit pas les conseils du médecin, il ne peut se plaindre de ne pas être guéri.

---

### La responsabilité du médecin

Le médecin est responsable de son acte. Il doit agir avec conscience et en tenant compte de l'intérêt du malade. Il doit aussi être honnête et transparent. Si le malade a des doutes sur l'efficacité d'un traitement, le médecin doit lui en expliquer les raisons. Il doit aussi lui dire s'il y a des risques. Le médecin ne doit pas se laisser influencer par des intérêts particuliers. Il doit toujours se souvenir que son rôle est de soulager la souffrance et de prolonger la vie.

Il est important de noter que la responsabilité du médecin n'est pas absolue. Elle est limitée par les connaissances et les ressources disponibles à un moment donné. Le médecin ne peut pas être tenu responsable de ce qu'il ne peut pas faire. Cependant, il doit toujours faire de son mieux. Si un malade se plaint de ne pas être guéri, le médecin doit chercher à comprendre pourquoi. Il doit vérifier si le diagnostic est correct, si le traitement est approprié et si le malade a bien suivi les conseils.

Enfin, il est important de souligner que le médecin n'est pas seul responsable de la guérison ou de la non-guérison. Le malade joue un rôle très important. Il doit être motivé et participer activement à son traitement. Il doit aussi éviter les facteurs de risque. Le médecin et le malade doivent travailler ensemble pour atteindre le meilleur résultat possible.